



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20201012-BUR-AG-20-027-
DE
Date de télétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 12 octobre 2020

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Neptune Club Bastiais

L'an deux mille vingt, le 12 octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

ETAIENT PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Michel SIMONPIETRI, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

POUVOIRS : -

ABSENTS :

Serge LINALE, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Neptune Club Bastiais

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juin 2016, approuvant le Guide du sport, notamment le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives ;

Vu la demande de subvention formulée par l'association sportive Neptune Club Bastiais ;

Considérant que le dossier de demande de subvention est conforme au règlement et qu'il convient d'attribuer la subvention sportive pour l'exercice budgétaire 2020 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention de mille neuf cents euros (1 900 €) à l'association sportive Neptune Club Bastiais dont le siège social est sis Hameau de Guaitella, lieu-dit Mangano, 20200 Ville di Pietrabugno (RCW2B2002379) ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 16 OCT. 2020
et publication ou notification
du 16 OCT. 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia

U PRESIDENTE
LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification